Nations Unies S/2006/838

Conseil de sécurité

Distr. générale
23 octobre 2006
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité, en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), par laquelle le Conseil m'a demandé de présenter des rapports trimestriels sur la situation en Somalie. Il retrace le cours des événements depuis mon dernier rapport, en date du 20 juin 2006 (S/2006/418). Il décrit surtout la montée des tribunaux islamiques, les difficultés rencontrées par les institutions fédérales de transition et les efforts engagés pour promouvoir un dialogue entre les parties. Il fait également le point de la situation sur le plan de la sécurité et des activités humanitaires et de développement entreprises par les programmes et organismes des Nations Unies en Somalie.

II. Problèmes rencontrés par les institutions fédérales de transition somaliennes et évolution de la situation dans le pays

2. La situation en Somalie reste préoccupante, en dépit de certains progrès dans le dialogue entre les institutions fédérales de transition et les tribunaux islamiques. En juin 2006, les milices fidèles aux tribunaux islamiques ont vaincu les forces de l'Alliance pour la restauration de la paix et contre le terrorisme (ARPCT) à Mogadishu. Les combats ont fait des centaines de morts et forcé des milliers de personnes à fuir leurs foyers, aggravant encore une situation humanitaire déjà terrible. Depuis, les tribunaux islamiques ont intensifié leur contrôle sur la ville et rétabli un semblant de sécurité. Après la chute de Mogadishu, l'autorité des tribunaux islamiques s'est étendue aux régions du Moyen-Chebeli et d'Hiran et à certaines zones de Galgudud et de Mudug. Ces régions sont au cœur des terres traditionnelles du clan Hawiye. L'influence des tribunaux islamiques s'étend également aux régions du Bas-Chebeli et du Bas-Djuba.

3. Le 26 juin 2006, les chefs de l'Union des tribunaux islamiques ont annoncé la création du Conseil suprême des tribunaux islamiques, constitué d'un shura, ou comité législatif, de 90 membres, dirigé par Sheikh Hassan Dahir Aweis, et d'un comité exécutif dirigé par Sheikh Sharif Sheikh Ahmed. Les noms de tous les membres des deux comités n'ont pas encore été annoncés.

06-58421 (F) 311006 311006

4. La rapide expansion de l'influence des tribunaux islamiques représente une sérieuse menace pour les institutions fédérales de transition, qui peinent déjà à étendre leur autorité au-delà de Baidoa, siège provisoire du Parlement fédéral de transition. Pour tenter d'apaiser les tensions entre le Gouvernement fédéral de transition et les tribunaux islamiques, la Ligue des États arabes a organisé une réunion à Khartoum le 22 juin 2006. Les trois principaux responsables des institutions fédérales de transition, à savoir le Président, Abdullahi Yusuf Ahmed, le Premier Ministre, Ali Mohamed Gedi et le Président de l'Assemblée nationale, Sharif Hassan Sheikh Aden, ont participé aux pourparlers de Khartoum, mais les tribunaux islamiques ont envoyé une délégation de second plan. Les parties ont convenu : a) de reconnaître la légitimité des institutions fédérales de transition; b) de reconnaître l'existence des tribunaux islamiques; c) de poursuivre les pourparlers sans conditions préalables; d) de juger les criminels de guerre; e) de ne s'engager dans aucune menée hostile ou provocatrice ni aucune propagande antagoniste; f) de lancer un appel commun à la paix; et g) de poursuivre le débat sur les problèmes de sécurité et de politique et sur d'autres obstacles à la paix, en mettant pour cela en place des comités techniques.

5. Peu après avoir signé l'accord de Khartoum, le 22 juin 2006, chaque partie a toutefois accusé l'autre d'en violer les dispositions. Le 10 juillet 2006, le Gouvernement fédéral de transition a déclaré que les tribunaux islamiques avaient violé l'accord en menant une action militaire contre le dernier chef de l'ARPCT à Mogadishu, Abdi Awale Qeybdid. Les tribunaux islamiques ont avancé que cela ne constituait pas une violation de l'accord du fait que l'action militaire était dirigée contre un individu, même s'il s'agissait d'un responsable de l'ARPCT. Le 20 juillet 2006, les forces fidèles au Conseil suprême des tribunaux islamiques sont entrées à Burhakaba, à 60 kilomètres de Baidoa, dont elles seraient reparties le même jour. Le Gouvernement fédéral de transition a considéré qu'il s'agissait là d'une autre violation de l'accord de Khartoum. Le Conseil suprême des tribunaux islamiques a rétorqué qu'il avait été invité dans cette ville pour protéger et escorter jusqu'à Mogadishu des déserteurs des milices progouvernementales. Dans le même temps, les tribunaux islamiques ont accusé le Gouvernement fédéral de transition d'inviter des troupes éthiopiennes dans le pays. De leur avis, cela constituait une violation à la fois de l'accord de Khartoum et de la souveraineté du peuple somalien. À cause de ces récriminations, la deuxième série de pourparlers, qui devait avoir lieu le 15 juillet 2006, a été reportée.

6. Le 25 juillet 2006, mon Représentant spécial, François Lonseny Fall, s'est rendu à Baidoa pour y rencontrer les responsables des institutions fédérales de transition, et à Mogadishu, où il a rencontré cheikh Sharif cheikh Ahmed, chef du comité exécutif du Conseil suprême des tribunaux islamiques. Lors d'une réunion commune avec les trois responsables des institutions fédérales de transition, à Baidoa, il a insisté sur la nécessité de l'unité des responsables des institutions fédérales de transition face aux difficultés qui se faisaient jour. Il les a également encouragés à envoyer une délégation à Khartoum pour la deuxième série de pourparlers avec les tribunaux islamiques. Les trois responsables des institutions fédérales de transition ont réaffirmé leur attachement au dialogue. Mon Représentant spécial a lancé le même appel à Cheikh Sharif lorsqu'il l'a rencontré à Mogadishu plus tard dans la journée.

7. De graves querelles internes ont empêché le Gouvernement fédéral de transition d'asseoir suffisamment son autorité. Une crise a éclaté le 26 juillet 2006,

lorsque plusieurs parlementaires, y compris des ministres, ont critiqué le style de direction du Premier Ministre Ali Mohamed Gedi, après quoi plusieurs ministres de son cabinet ont démissionné. Le 30 juillet 2006, le Premier Ministre a résisté à grand peine à une motion de censure. Cette motion n'a toutefois pas résolu la crise, et les ministres ont commencé à démissionner.

8. Le 5 août 2006, une délégation éthiopienne menée par le Ministre des affaires étrangères, Seyoum Mesfin, s'est rendue à Baidoa aux fins d'une mission de médiation. Cette visite a débouché sur la signature d'un mémorandum d'accord, le 6 août 2006, visant à mettre fin à la crise au sein des institutions fédérales de transition. Le 10 août 2006, le Président Yusuf a annoncé la dissolution du Gouvernement et demandé au Premier Ministre Gedi de constituer un cabinet plus rationnel et plus compétent. Le 18 août 2006, conformément aux dispositions du mémorandum d'accord, le Premier Ministre a annoncé la composition d'un nouveau Conseil réunissant 31 ministres, 5 ministres d'État et 31 ministres adjoints.

9. La deuxième série de pourparlers entre les parties s'est ouverte à Khartoum le 2 septembre 2006, sous les auspices de la Ligue des États arabes. Dans la déclaration qu'il a faite lors de la cérémonie d'ouverture, mon Représentant spécial a instamment demandé aux parties de faire fond sur l'accord issu de la première série de pourparlers et de mettre en place des mécanismes communs de suivi, de vérification et d'application des décisions prises. Le 4 septembre 2006, le Gouvernement fédéral de transition et le Conseil suprême des tribunaux islamiques ont signé un accord dans lequel ils consentaient, entre autres : a) à reconstituer l'armée nationale somalienne et la force nationale de police, et à s'employer à la réintégration des forces des tribunaux islamiques, du Gouvernement fédéral de transition et d'autres milices armées une fois que sera en place un programme politique; b) à appliquer le principe de la coexistence pacifique entre la Somalie et les pays voisins; c) à examiner les autres aspects, y compris les questions liées à la politique, au partage du pouvoir et à la sécurité, dans le cadre d'une troisième série de pourparlers; d) à créer un comité mixte chargé du suivi de l'accord; e) à constituer un comité technique réunissant la présidence de la Ligue des États arabes (Soudan), le Secrétariat général de la Ligue arabe, le Comité ministériel spécial sur la Somalie de la Ligue des États arabes et d'autres instances du Gouvernement fédéral de transition et des tribunaux islamiques; et f) à se réunir à Khartoum pour une troisième série de pourparlers le 30 octobre 2006.

10. À l'issue de la deuxième série de pourparlers, j'ai félicité les parties d'avoir fait ce pas en avant vers le règlement de leurs différends par le dialogue et les consultations. Je les ai également encouragés à donner suite aux accords conclus jusqu'à présent et à s'efforcer de créer des conditions propices à la troisième série de pourparlers.

11. Le 18 septembre 2006, le Premier Ministre Gedi a présenté au Gouvernement fédéral de transition son nouveau gouvernement en même temps qu'un plan d'action, pour approbation, comme le prévoyait le mémorandum d'accord du 6 août 2006. Le Parlement s'est prononcé en faveur du nouveau Gouvernement par 174 voix contre 25.

12. Une voiture piégée a explosé au moment où le Président Yusuf quittait le bâtiment du Parlement, le 18 septembre 2006, après son discours d'ouverture. Le Président a échappé de peu à cette apparente tentative d'assassinat qui a coûté la vie à au moins 11 personnes et a fait plusieurs blessés. L'attentat visant le Président

Yusuf a été condamné par la communauté internationale, les institutions fédérales de transition et le Conseil suprême des tribunaux islamiques. Le Gouvernement fédéral de transition a également lancé un appel à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), à l'Union africaine, à la Ligue des États arabes et à la communauté internationale pour obtenir une assistance technique et financière afin de faciliter l'enquête sur cet attentat. La police a arrêté trois suspects le 29 septembre 2006. On se souviendra que le Premier Ministre Gedi avait été la cible de tentatives d'assassinat à Mogadishu en mai et novembre 2005.

III. Activités des Nations Unies et de la communauté internationale

13. Mon Représentant spécial est resté en contact étroit avec le Gouvernement fédéral de transition et le Conseil suprême des tribunaux islamiques tout au long de la période couverte par le présent rapport, les engageant à s'abstenir de toutes menées susceptibles d'être considérées comme provocatrices et à trouver une solution négociée grâce au dialogue et à la réconciliation, dans le cadre de la Charte fédérale de transition. Conformément aux recommandations énoncées dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 13 juillet 2006 (S/PRST/2006/31), mon Représentant spécial a entamé, au début du mois d'octobre 2006, une série de visites dans plusieurs pays de la région, y compris Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Soudan, l'Ouganda et le Yémen, pour tenir avec les dirigeants de ces pays des consultations sur la manière de promouvoir la paix et la réconciliation en Somalie.

14. Le processus de dialogue facilité par la Ligue des États arabes a reçu un appui considérable de la part de la communauté internationale, notamment du Groupe de contact international sur la Somalie, qui s'est réuni les 17 juillet et 29 août 2006 à Bruxelles et à Stockholm, respectivement. Le Groupe de contact international a instamment demandé aux parties d'entamer des consultations constructives et largement représentatives pour résoudre pacifiquement leurs différends, instaurer la confiance et se pencher sur les préoccupations communes. Il a également demandé aux parties de respecter les obligations internationales contractées telles qu'elles sont énoncées dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et les conventions internationales pertinentes, et les a en outre engagées à rejeter énergiquement la violence et à refuser d'accorder l'asile aux terroristes et à leurs partisans.

15. Après la deuxième série de pourparlers à Khartoum, la Commission européenne a offert de constituer un groupe de travail chargé de faciliter le dialogue intersomalien. Le Gouvernement fédéral de transition comme le Conseil suprême des tribunaux islamiques ont accueilli positivement cette initiative. Le Groupe de travail qu'il était proposé de créer, dont l'Organisation des Nations Unies ferait partie, agirait en coordination avec la Ligue des États arabes pour fournir un appui technique et financier aux institutions fédérales de transition et aux tribunaux islamiques aux fins des travaux des deux comités de suivi dont la création est prévue dans l'accord du 4 septembre 2006. Le 26 septembre 2006, s'adressant à la communauté internationale lors d'une réunion d'information tenue à Nairobi, le Premier Ministre Gedi a accusé les tribunaux islamiques de violations répétées des accords conclus à Khartoum, mais a déclaré que le Gouvernement fédéral de

transition restait attaché au processus de paix. Il a toutefois insisté sur le fait que l'une et l'autre parties devaient s'employer à créer un environnement propice à ces pourparlers.

16. Au cours de la période considérée, l'IGAD et l'Union africaine ont poursuivi les préparatifs de l'opération de paix en Somalie qu'il était proposé de mener. Dans une déclaration à la presse en date du 29 juin 2006, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réitéré l'appel lancé au Conseil de sécurité en vue d'une levée partielle de l'embargo sur les armes afin de permettre la constitution des forces armées nationales somaliennes et le déploiement en Somalie d'une mission de soutien à la paix dirigée par l'IGAD. Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union africaine, lors du sommet tenu à Banjul le 5 juillet 2006, ont renouvelé cette demande, tout en appelant aussi au dialogue entre le Gouvernement fédéral de transition et les tribunaux islamiques.

17. L'Union africaine et l'IGAD ont mené une mission d'établissement des faits qui s'est rendue sur plusieurs sites en Somalie, du 5 au 7 juillet 2006, en compagnie de représentants de la Ligue des États arabes et de l'Union européenne. Le Conseil des ministres et les chefs d'état-major de l'IGAD se sont également réunis à Nairobi les 1er et 18 août 2006, respectivement, pour établir la version finale du plan de déploiement d'une mission de soutien à la paix en Somalie dirigée par l'IGAD.

18. Le 5 septembre 2006, une réunion au sommet des États membres de l'IGAD a adopté un plan de déploiement pour la mission de soutien à la paix en Somalie envisagée. Les délégations érythréenne et djiboutienne n'ont toutefois pas participé à cette réunion, l'un et l'autre pays ayant exprimé des réserves quant au déploiement de cette mission sans un consensus politique en Somalie. Le plan de déploiement a néanmoins été approuvé le 13 septembre 2006 par le Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine qui a déclaré, dans son communiqué, que la mission de soutien à la paix en Somalie envisagée fournirait aux institutions fédérales de transition un appui en termes de capacités et de sécurité et créerait des conditions propices au dialogue et à la réconciliation. Le Conseil suprême des tribunaux islamiques a réagi en réitérant son opposition à la mission de soutien à la paix proposée. Dans une lettre en date du 24 septembre 2006, adressée aux membres du Conseil de sécurité, cheikh Sharif cheikh Ahmed, s'exprimant au nom du Conseil suprême des tribunaux islamiques, a demandé au Conseil de sécurité de maintenir l'embargo sur les armes imposé à la Somalie et a engagé les parties à donner une chance aux négociations de Khartoum. Il a également demandé instamment aux États membres de l'IGAD de « cesser leurs interventions partisanes en Somalie ».

19. Le 25 septembre 2006, le Ministre des affaires étrangères du Kenya et actuel Président du Conseil des ministres de l'IGAD, Raphael Tuju, a tenu une réunion à huis clos avec les membres du Conseil de sécurité sur la question de la levée partielle de l'embargo sur les armes. Il a à cette occasion réitéré la demande de l'Union africaine et de l'IGAD concernant la levée partielle de l'embargo sur les armes afin de faciliter le processus de déploiement d'une mission de soutien à la paix en Somalie menée par l'IGAD.

20. On a continué de signaler des violations de l'embargo sur les armes par la Somalie et des acteurs étrangers. Des inquiétudes ont également été exprimées quant à l'influence des rivalités régionales en Somalie, et des allégations ont fait état de l'ingérence constante de pays voisins dans les affaires de la Somalie. Le 8 août 2006, j'ai adressé une lettre au Président de l'Érythrée, S. E. M. Isaias Afwerki, et

au Premier Ministre éthiopien, S. E. M. Meles Zenawi, pour encourager leurs deux pays à œuvrer avec les parties prenantes locales et internationales en faveur de la promotion de la paix et de la réconciliation en Somalie, à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute menée qui constituerait une violation de l'embargo sur les armes ou attiserait les tensions dans une situation déjà explosive.

21. Étant donnée la dimension régionale du conflit en Somalie, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix prennent des mesures pour assurer le renforcement de la coopération et de l'échange d'informations entre les trois missions des Nations Unies dans la région : la Mission des Nations Unies au Soudan, la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie. Ce dernier a d'ailleurs accueilli à Nairobi, le 10 octobre 2006, la première réunion de mes trois représentants spéciaux pour ces missions, à l'occasion de laquelle ils ont évoqué une coopération future et examiné les questions d'intérêt commun.

IV. Autres faits nouveaux survenus en Somalie

22. Les autorités du « Puntland » et du « Somaliland » ont continué de se disputer le contrôle des zones de Sool et Sanaag. L'intensification des activités que mèneraient les partisans du Conseil suprême des tribunaux islamiques dans ces deux zones fait également naître des inquiétudes.

23. Ailleurs en Somalie, des mesures ont été prises qui tendent à créer de nouvelles régions autonomes. Au centre du pays, des membres d'un sous-clan d'Hawiye, Haber-Gedir Saad, ont annoncé la constitution d'une nouvelle région autonome autour de Galkayo, appelée Gal-Mudug, réunissant des territoires appartenant aux régions de Galgudug et de Mudug. De la même manière, Barre Aden Shire « Hirale », Président de l'Alliance de la vallée du Djouba, également Ministre de la défense du Gouvernement fédéral de transition, aurait proposé la création d'une région autonome du Jubaland, qui réunirait les régions du Bas et du Moyen-Djouba et de Gedo. Le plan de Barre Hirale s'est heurté à la résistance des institutions fédérales de transition, du Conseil suprême des tribunaux islamiques et des populations locales, et a essuyé un autre revers avec la chute de Kismayo, passé aux mains du Conseil suprême des tribunaux islamiques le 24 septembre 2006.

V. Sécurité

24. Depuis mon dernier rapport, plusieurs incidents sont venus compliquer la situation instable en matière de sécurité qui règne en Somalie. Le 18 septembre 2006, le Département de la sûreté et de la sécurité a exigé la relocalisation immédiate des fonctionnaires internationaux de l'ONU de Baidoa à Nairobi, et la suspension de toutes les missions à Mogadishu jusqu'à nouvel ordre. Cette décision a été prise après l'assassinat d'une nonne italienne et de son garde du corps à Mogadishu, le 17 septembre 2006, la tentative d'assassinat du Président Yusuf à Baidoa le 18 septembre 2006 et l'envoi de trois lettres de menace contre les fonctionnaires du Département de la sûreté et de la sécurité.

A. Baidoa

25. La situation en matière de sécurité à Baidoa reste instable, comme en témoigne la tentative d'assassinat dont le Président Yusuf a été la cible le 18 septembre 2006. Elle a également été aggravée par les tensions à l'intérieur des milices locales et entre elles. À deux occasions, en juillet 2006, des membres du Gouvernement fédéral de transition auraient fait défection pour passer au Conseil suprême des tribunaux islamiques. Le 28 juillet 2006, le Ministre des affaires constitutionnelles, Abdallah Deerow Isaq, a été assassiné à Baidoa alors qu'il sortait d'une mosquée après la prière du vendredi. Ce meurtre a donné lieu à des émeutes à Baidoa; il est survenu le lendemain d'une tentative d'assassinat manquée, à Baidoa également, qui visait le responsable du comité parlementaire pour les affaires constitutionnelles.

26. Le 4 septembre 2006, une unité de police du Gouvernement fédéral de transition et des milices locales du clan Digil-Mirifle se sont disputé le contrôle de l'aéroport de Baidoa. Au moins 10 des miliciens ont été tués lors de ces affrontements. Le 8 septembre 2006, alors que les tensions entre le Gouvernement fédéral de transition et les clans locaux s'intensifiaient, Mohamed Ibrahim Habsade, ancien chef de faction de Baidoa et également Ministre des transports, a demandé au Gouvernement fédéral de transition de quitter Baidoa, en précisant qu'il n'y était plus le bienvenu, pour s'installer ailleurs.

B. Vallée du Djouba et Gedo

27. Le contrôle de la ville portuaire de Kismayo a fait l'objet de graves litiges entre les membres de l'Alliance de la vallée du Djouba et le Conseil suprême des tribunaux islamiques. L'insécurité constante régnant à Kismayo, dans le Bas et le Moyen-Djouba et dans la région de Gedo s'est traduite par de fréquentes attaques contre le personnel et les convois humanitaires. Il a été fait état de nombreux meurtres, viols, actes d'extorsion et enlèvements. La peur des combats à Kismayo a déclenché un mouvement de réfugiés, essentiellement des femmes et des enfants, vers le Kenya voisin. Après des négociations infructueuses avec les forces du Conseil suprême des tribunaux islamiques placées sous le commandement de Hassan Turki, et face au risque d'une confrontation avec ce dernier, le Président de l'Alliance de la vallée du Djouba, Barre « Hirale », a fui Kismayo avec sa milice le 24 septembre 2006, donnant ainsi aux forces du Conseil suprême des tribunaux islamiques le signal qu'elles pouvaient occuper la ville.

C. Mogadishu

28. En juillet 2006, les tribunaux islamiques ont poussé Abdi Awale Qeybdid, dernier responsable en place de l'ARPCT, hors de Mogadishu. Les milices fidèles aux autres chefs de guerre de l'ARPCT ont déposé armes et matériel. Les barrages routiers et les postes de contrôle établis par les milices ont été démantelés et les restrictions à la circulation des personnes et des véhicules dans toute la ville ont été relâchées. Les tribunaux islamiques ont rouvert l'aéroport international de Mogadishu le 15 juillet 2006 et le principal port maritime le 23 août 2006. L'un et l'autre avaient cessé de fonctionner depuis plus de 10 ans.

29. Le meurtre d'un journaliste suédois, le 23 juin 2006, alors qu'il faisait un reportage sur un rassemblement pour la paix organisé dans la ville, et l'assassinat d'un agent humanitaire italien et de son garde du corps somalien, le 17 septembre 2006, contrastent vivement avec l'amélioration générale de la sécurité à Mogadishu. Ces meurtres ont fait naître des inquiétudes quant à la sécurité des étrangers dans la ville, bien que les tribunaux islamiques se soient engagés à les protéger. La communauté internationale est en outre préoccupée par l'absence de progrès réalisés dans les enquêtes ouvertes pour traduire en justice les auteurs de ces crimes.

VI. Situation humanitaire

30. La Somalie connaît sa troisième saison *gu* consécutive, et une production moyenne de céréale inférieure au niveau d'avant la guerre. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, environ 1,8 million de personnes, dont jusqu'à 400 000 déplacées, ont le plus grand besoin d'une assistance jusqu'à la fin 2006. La plupart de ces personnes se trouvent dans la vallée du Djouba et dans la région de Gedo, où le taux de malnutrition dépasse le seuil d'urgence, fixé à 15 %; les pertes concernant le bétail seraient quant à elles de 40 à 60 %.

31. Le Coordonnateur de l'action humanitaire pour la Somalie a mené trois missions à Mogadishu depuis le 9 juillet 2006. Il a rencontré des responsables des tribunaux islamiques, des représentants du monde des affaires et des groupes de la société civile. Les réunions avec le Conseil suprême des tribunaux islamiques ont porté, entre autres, sur le possible renforcement de la présence humanitaire dans la capitale et sur les aspects opérationnels de l'assistance; les principes d'engagement; la sécurité; et le rôle de la société civile, y compris les femmes. Le Conseil suprême des tribunaux islamiques a appelé à un engagement plus important de la communauté internationale et indiqué qu'il mettrait en place les structures nécessaires pour améliorer la sécurité de l'acheminement de l'assistance humanitaire. Au début du mois d'août 2006, les tribunaux islamiques ont annoncé leur intention de créer un bureau à Mogadishu pour coordonner l'assistance humanitaire. Ces faits nouveaux, et le rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans les zones contrôlées par le Conseil suprême des tribunaux islamiques, pourraient contribuer à créer un environnement favorable à un renforcement de l'action humanitaire. Toutefois, la relocalisation des fonctionnaires internationaux et la suspension des missions à Mogadishu risquent de compromettre cette chance. En dépit de la relocation des fonctionnaires internationaux, les organismes des Nations Unies poursuivent leurs activités sur 28 sites dans toute la Somalie, grâce à 500 agents recrutés au plan national.

32. Un navire affrété par le Programme alimentaire mondial, transportant 3,3 tonnes de denrées d'aide humanitaire, a accosté dans le port de Mogadishu le 3 septembre 2006. La réouverture du port maritime réduira sensiblement le coût et les délais liés à la livraison de l'aide alimentaire à la région.

33. La fourniture de l'aide alimentaire est toutefois restée difficile durant la période considérée. Trois aéroports dans le sud et le centre de la Somalie (Garbaharey, Luuq et Baidoa) ont été fermés jusqu'à nouvel ordre. La fermeture des aéroports de Garbaharey et de Luuq résultait de menaces contre l'ONU émanant des autorités locales et des milices de clans. L'accès était également rendu difficile par les conflits claniques. Les affrontements liés au contrôle des mines de sel dans les

villages situés au nord de la ville de Luuq se sont intensifiés en juillet 2006, faisant plus d'une vingtaine de morts. Les attaques menées par les milices locales contre les convois de vivres, les différends locaux au sujet du choix des prestataires de services et le pillage de l'aide alimentaire aux points de distribution sont autant d'autres obstacles. À Baidoa, la présence de milices armées dont il a été fait état et les tensions accrues liées aux récents attentats contre des représentants du gouvernement ont contribué à accroître l'insécurité et à gêner l'accès de l'aide humanitaire.

34. Des consultations sur le terrain aux fins de la procédure d'appel global de 2007 ont été organisées en août 2006 à Baidoa, Hargeisa, Garowe et Mogadishu, pour assurer la participation locale à la définition des besoins humanitaires les plus urgents et à l'élaboration de priorités stratégiques pour 2007. Les consultations ont débouché sur la tenue à Nairobi, les 30 et 31 août 2006, d'un atelier sur la procédure d'appel global, qui a permis de recenser quatre priorités stratégiques devant orienter la planification et l'organisation de l'assistance humanitaire en Somalie. Reflet de l'évolution de la situation sur le terrain, l'appel global pour 2007 devrait également inclure un volet consacré aux premières activités de relèvement.

VII. Activités opérationnelles en faveur de la paix

A. Droits de l'homme et protection

35. Bien que le Conseil suprême des tribunaux islamiques ait dans une certaine mesure restauré l'ordre et le calme à Mogadishu, de graves problèmes touchant les droits de l'homme se sont faits jour dans les zones placées sous son contrôle. Pour des raisons de sécurité, il semblerait que les seuls rassemblements publics et réunions politiques qui puissent avoir lieu soient ceux autorisés expressément par le Conseil et qui se déroulent sous sa supervision. Les menaces à l'encontre de groupes de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme seraient également très fréquentes. Des préoccupations ont également été exprimées concernant la protection du droit à la liberté d'expression. On a signalé un nombre croissant de cas de harcèlement et d'arrestations de journalistes et d'autres professionnels de l'information ainsi que des fermetures de stations de radio.

36. Certaines associations féminines se sont également plaintes que leurs chances de participer aux organes de décision et d'être représentées dans les organisations de la société civile s'amenuisaient. On a signalé que les femmes n'étaient plus autorisées à diriger des organisations non gouvernementales. Afin de défendre les droits que leur garantit la Charte fédérale de transition, des représentantes d'associations féminines à Mogadishu ont plaidé en faveur de la représentation des femmes dans les pourparlers de paix de Khartoum. Le fait que les jeunes soient désormais astreints au service militaire ne manque pas non plus d'être très préoccupant.

37. Les personnes déplacées en Somalie continuent de vivre une situation tragique, encore aggravée par l'insécurité alimentaire et le conflit. La Somalie compte quelque 400 000 déplacés, qui courent le risque de subir des violations des droits de l'homme et qui ont besoin d'être protégés. L'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs humanitaires continuent à s'attacher à leur venir en aide.

38. La réinstallation de très nombreux déplacés au « Somaliland » pose toujours des problèmes. À la mi-juillet 2006, le Ministre de la réinstallation, de la reconstruction et de la réintégration et le maire d'Hargeisa ont rencontré des représentants des organismes des Nations Unies afin d'examiner la question de la réinstallation permanente de 6 000 ou 7 000 ménages actuellement hébergés dans des locaux provisoires à Hargeisa.

39. Des incendies ont ravagé des camps de déplacés à Bossaso et Hargeisa en août 2006, et quelque 325 familles ont ainsi perdu et leur toit et leurs biens. Au « Somaliland », les organismes humanitaires ont fourni une aide d'urgence aux familles touchées, sous forme de produits alimentaires et non alimentaires. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a achevé un relevé des lieux afin de préparer la reconstruction des logements endommagés et d'évaluer comment l'on pourrait réduire les risques d'incendie.

40. Les réfugiés continuent d'affluer au Kenya et la situation a encore été aggravée par l'insécurité et la pire sècheresse qu'ait connue le pays en 10 ans. Depuis le début de 2006, quelque 25 000 nouveaux réfugiés somaliens sont arrivés dans le camp de Dadaab au Kenya, tandis que le Haut-Commissariat pour les réfugiés en recevait 4 220 à Liboi, également au Kenya, pour le seul mois d'août. La plupart de ces réfugiés, principalement des femmes et des enfants, ont fui Mogadishu et Kismayo à la suite des affrontements entre les tribunaux islamiques et les milices des chefs de guerre. D'autres réfugiés ont fui la zone de Baidoa. L'arrivée incessante de réfugiés a incité à prendre des mesures d'urgence au Kenya. Des mesures ont également été prises en Éthiopie et en Ouganda afin de faire face à l'afflux de réfugiés somaliens qui s'est amorcé en début d'année.

41. La situation des migrants éthiopiens et somaliens arrivés clandestinement au Yémen après avoir transité par des ports du « Puntland » continue d'être jugée très préoccupante. Depuis le début de 2006, ce sont près de 12 000 Somaliens et Éthiopiens qui seraient arrivés au Yémen depuis Bossaso. Les nouveaux arrivants s'exposent à des périls désormais bien connus puisque certains sont jetés à l'eau alors qu'ils sont encore en haute mer. Quatre personnes se seraient noyées au début du mois de septembre 2006. Il est crucial de conjuguer les efforts internationaux et nationaux pour régler ce problème.

B. Gouvernance

42. Pendant la période considérée, l'ONU a appuyé la création de quatre conseils de district par les institutions fédérales de transition. Des négociations sont en cours avec les collectivités afin d'en créer six autres. L'Organisation a continué à faciliter les travaux du secrétariat du Parlement fédéral de transition, en concertation étroite avec l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique.

43. L'ONU a coordonné un projet visant à appuyer l'élaboration de la constitution somalienne dans le cadre d'un dialogue de grande ampleur avec des partenaires clefs, les donateurs et des représentants du Gouvernement. Elle a déjà aidé la commission constitutionnelle fédérale à aménager ses locaux et à commencer ses travaux. Le projet englobe toute une gamme d'activités, qui vont de l'éducation civique auprès d'un vaste public à la rédaction et la validation de la constitution avant le référendum, en passant par des consultations. Le Parlement a donné son aval à la commission en juin 2006. Le Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD) est à la tête d'un groupe de partenaires qui mettra le projet en œuvre et fournira un appui technique, logistique et juridique.

44. Le projet d'appui mené par le PNUD auprès des institutions facilite les déplacements d'un grand nombre de représentants des institutions fédérales de transition qui se rendent auprès de la population afin d'organiser des échanges et de répondre aux besoins relatifs à la réconciliation et à l'édification de l'État. Il porte également sur le transport aérien entre la Somalie et Nairobi, ce qui permet aux représentants des institutions fédérales de s'entretenir avec des membres de la communauté internationale. Avec l'aide de donateurs, le PNUD continue de verser une allocation aux membres des pouvoirs exécutif et judiciaire et aux membres du Parlement, de la commission constitutionnelle fédérale indépendante et de la commission nationale de réconciliation. Il a également apporté son concours à la remise en état et à l'équipement des locaux que l'État met à la disposition des institutions fédérales de transition à Baidoa.

45. Un groupe de travail composé de fonctionnaires s'est assuré les services d'anciens membres de commissions, de juristes, de parlementaires et de consultants juridiques afin de mettre la dernière main à une proposition de loi sur la réforme de la fonction publique qui sera présentée au Parlement. Pendant la période considérée, le PNUD a également appuyé les travaux de quatre commissions indépendantes chargées par les autorités du « Puntland » de formuler des recommandations touchant la réforme des institutions.

46. Au « Somaliland », le PNUD a continué à soutenir l'Institut de la fonction publique, qui propose des cours aux fonctionnaires sur une vaste gamme de sujets. Il a également aidé la commission de la fonction publique à mener une enquête sur les ressources humaines dans tous les ministères et à mener à bien une série d'activités visant à faire une plus large place aux femmes dans la fonction publique.

47. Le PNUD a lancé un projet d'assistance technique d'urgence pendant la période considérée afin d'étoffer les capacités techniques de certaines institutions clefs, notamment le Cabinet du Président, le Cabinet du Premier Ministre, le Cabinet du Porte-parole et la Cour suprême ainsi que les ministères des finances et de la planification et les institutions garantes de l'intégrité. Cela permettra au Gouvernement fédéral de transition de fonctionner efficacement pendant la période de transition jusqu'à ce qu'il ait les moyens voulus pour se doter d'une fonction publique plus robuste et engager des projets s'inscrivant dans la durée.

C. Évaluation commune des besoins

48. En juillet 2006, le groupe somalien d'évaluation commune des besoins a organisé des ateliers à Garowe, Baidoa, Beletweyne et Hargeisa afin que les parties prenantes examinent les premiers résultats et conclusions des six rapports thématiques préliminaires. Des représentants de la société somalienne dans son ensemble, notamment des membres des administrations régionales et des parlementaires, des dirigeants traditionnels et religieux, des représentants des milieux d'affaires et des professions libérales, des femmes et des jeunes, ont participé à ces ateliers. Une session plénière a eu lieu à Nairobi. L'évaluation commune des besoins s'achèvera avec la publication d'un plan pour la reconstruction et le développement de la Somalie, qui comprendra une évaluation des besoins et des activités prioritaires, une matrice de résultats, un cadre de mise en

œuvre et de suivi, une évaluation des besoins de financement et un cadre de financement, et un cadre de gestion et de coordination. La publication de ce plan devrait intervenir d'ici à la fin d'octobre 2006.

D. État de droit

49. Un séminaire organisé avec l'aide du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie aux fins du rétablissement de l'appareil judiciaire en Somalie a permis de repérer des candidats aptes à siéger à la Cour suprême et au conseil national de la magistrature. La Cour suprême s'est servie du séminaire pour élaborer un plan structurel en vue de sa réactivation, notamment une procédure provisoire pour l'inscription des affaires constitutionnelles.

50. À Baidoa, des élèves policiers ont été formés et équipés dans le cadre du programme du PNUD consacré à l'état de droit et à la sécurité. L'appui a porté sur la remise en état des infrastructures et le versement d'une allocation à la police. Dans les zones de Sool et Sanaag, la phase trois de l'enquête sur l'impact des mines a commencé, ce qui représente un grand pas en avant pour achever l'enquête dans l'ensemble des régions du nord.

51. L'initiative de démobilisation et réintégration entreprise dans le cadre du programme du PNUD consacré à l'état de droit et à la sécurité s'est poursuivie au « Somaliland » et au « Puntland ». Au « Somaliland », les activités de réintégration ont été confiées à quatre organisations non gouvernementales, et la réintégration se poursuit au « Puntland ». D'autres forces de sécurité du « Somaliland » et du « Puntland » seront choisies pour participer aux activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration à la fin de 2006.

52. Au vu du succès remporté en 2005 à Burao et Gabiley au « Somaliland », le projet pilote de recensement des armes détenues par des civils mené dans le cadre du programme du PNUD en faveur de l'état de droit et de la sécurité a été élargi à Hargeisa en mars 2006. Des ateliers de sensibilisation ont été organisés à Hargeisa en juillet 2006 et le recensement a commencé en août 2006.

53. Les récents pourparlers de paix organisés à Khartoum entre le Gouvernement fédéral de transition et le Conseil suprême des tribunaux islamiques ont mis en évidence l'importance qu'il y avait à réformer le secteur de la sécurité. Les deux parties se sont dites d'accord pour reconstituer l'armée nationale et la police nationale somaliennes et pour œuvrer en faveur de la réintégration des forces des tribunaux islamiques, du Gouvernement fédéral de transition et d'autres milices armées dans le pays. Il est crucial de parvenir à un consensus politique sur la réforme du secteur de la sécurité afin de parvenir à une paix durable en Somalie. L'ONU est prête à appuyer les initiatives nationales prises dans ce domaine.

E. Eau et assainissement

54. La pénurie d'eau potable provoque de fréquents affrontements parmi la population. Afin de prévenir ces affrontements et de fournir de l'eau potable aux populations touchées, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a procédé à une évaluation de la qualité de l'eau dans la zone de Bakool, à Wajid, en août 2006 et a distribué des trousses d'évaluation de la qualité de l'eau dans les zones touchées.

Les besoins dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sont considérables, notamment parmi les groupes à risque. À Bossaso, par exemple, moins de 30 % des personnes déplacées ont accès à des toilettes et à des latrines par manque de place dans les camps et du fait que les propriétaires ont refusé de céder des terres qui auraient pu servir à l'installation de points d'eau et de sanitaires.

F. Santé

55. Aucun cas de poliomyélite n'a été signalé entre octobre 2002 et début juillet 2005, mais la maladie a refait son apparition le 12 juillet 2005. Plus de 200 cas ont été confirmés depuis, la plupart à Mogadishu où les combats ont retardé les activités de vaccination. Le retour au calme a depuis permis de vacciner 99 % des enfants de moins de 5 ans habitant à Mogadishu. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'OMS et des partenaires dans le secteur sanitaire ont prévu quatre journées de vaccination dans les mois à venir et comptent toucher environ 1,4 million d'enfants de moins de 5 ans. Bien que la prudence soit de mise, on espère pouvoir enrayer la propagation de la polio en Somalie.

56. La campagne de vaccination contre la rougeole a été interrompue à Mogadishu en mai 2006 en raison des combats mais a repris à la fin de juillet 2006 et a été menée à terme dans six circonscriptions de la ville. Menée par l'OMS, l'UNICEF et des partenaires dans le secteur sanitaire, en coordination avec les tribunaux islamiques, la campagne a permis de vacciner plus de 95 % des enfants visés. Il s'agit là du meilleur taux de couverture vaccinale atteint à Mogadishu ces 15 dernières années. La deuxième phase de la campagne, axée sur les enfants âgés de 9 mois à 5 ans, a depuis été menée à bien dans trois autres circonscriptions de la ville. La campagne dans les régions de Bay et Gedo s'est achevée en juillet 2006. Toutes les circonscriptions des cinq régions touchées par la sécheresse dans le sud et le centre de la Somalie ont désormais été couvertes.

57. Un quatrième cours de formation à la gestion de l'approvisionnement en médicaments pour les établissements sanitaires dans les régions touchées par la sécheresse dans le sud et le centre de la Somalie a été organisé à Wajid du 21 au 23 août 2006. Y ont participé 25 pharmaciens, pharmaciens assistants, infirmiers et préparateurs en pharmacie de Bakool, du Bas-Chebeli, de Gedo, de Bay, du Djouba moyen et d'Hiran. Il s'agissait principalement de familiariser les participants aux techniques de stockage, de préparation et de distribution des médicaments et articles médicaux.

G. VIH/sida

58. Les résultats de l'enquête de sérosurveillance menée par l'OMS en 2004 ont révélé une prévalence moyenne du VIH de 0,9 % dans trois régions du pays, ce qui tend à montrer que la Somalie est sur le point de connaître une épidémie généralisée de VIH/sida. La mise au point d'un cadre stratégique de lutte contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles parmi la population somalienne et l'octroi de ressources par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Ministère britannique du développement international, l'ONU et d'autres ont facilité la création de commissions de lutte contre le sida dans la région du centre et du sud, au « Puntland » et au « Somaliland ».

59. Conscient que les femmes somaliennes ont un rôle majeur à jouer dans la réduction de la transmission du virus et l'atténuation des conséquences du VIH, l'UNICEF a achevé de former 90 femmes dans l'ensemble du pays à la fin du mois d'août 2006. Ces femmes auront pour mission de sensibiliser la population à la prévention du VIH et aux soins et au soutien à apporter, dans le cadre de séances d'information informelles et d'activités de vulgarisation axées sur les groupes à risque dans les camps de déplacés, les zones frontalières et le long des grands axes routiers fréquentés par les camionneurs.

H. Éducation

60. L'UNICEF continue à promouvoir la consolidation de la paix et le règlement des conflits dans le cadre du système éducatif. Il insiste sur le rôle des enfants dans le règlement des conflits au moyen des clubs scolaires, de l'éducation coranique et de programmes de radio, l'objectif étant que les enfants prennent confiance en eux et soient mieux à même de discerner et régler les problèmes qui se posent dans leur milieu. De juin à septembre 2006, le Fonds a formé 1 779 chefs d'établissement et 112 moniteurs à l'utilisation de modules d'enseignement consacrés aux compétences pratiques en matière de règlement des conflits et de consolidation de la paix. À Mogadishu, 4 000 enseignants du sud et du centre de la Somalie ont bénéficié d'une formation à la consolidation de la paix dans le cadre d'activités visant 70 000 enfants scolarisés dans des régions touchées par le conflit.

61. Soucieux d'améliorer les taux d'inscription et de fréquentation scolaires, le PAM, en collaboration avec l'UNICEF et des organisations non gouvernementales, a continué à appuyer des programmes de nutrition scolaire qui bénéficient à plus de 33 000 enfants de 117 écoles touchés par la sécheresse et un conflit civil qui n'a que trop duré.

VIII. Observations

62. Le dialogue qui s'est instauré, sous l'égide de la Ligue des États arabes, entre les institutions fédérales de transition et le Conseil suprême des tribunaux islamiques est encourageant. Je félicite les deux parties d'être parvenues à un accord sur un certain nombre de principes importants et je les engage à poursuivre le dialogue en vue de parvenir à un règlement global et pacifique de la crise actuelle.

63. J'exhorte également les deux parties à ne prendre aucune mesure de nature à aggraver les tensions politiques et militaires en Somalie et à entraver les efforts faits pour parvenir à un règlement par la voie de la négociation et du dialogue. À cet égard, j'encourage les parties à mettre sur pied et à tirer pleinement parti des comités conjoints envisagés dans l'accord de Khartoum du 4 septembre 2006, en vue d'encourager la confiance mutuelle et de faire progresser les pourparlers de paix. L'ONU est prête à aider les parties dans les limites de ses capacités.

64. Je condamne la tentative d'assassinat contre le Président Abdullahi Yusuf Ahmed à Baidoa le 18 septembre 2006. Cet incident inacceptable souligne la précarité de la situation en Somalie et l'importance qu'il y a à restaurer la paix et la stabilité dans l'ensemble du pays. J'invite de nouveau les parties somaliennes à redoubler d'efforts pour parvenir à une paix durable, étape indispensable si l'on veut

restaurer l'état de droit, protéger les droits de l'homme et instaurer un ordre démocratique robuste qui bénéficie à l'ensemble du peuple somalien.

65. J'accueille avec satisfaction l'issue qui a été trouvée à la récente crise interne au sein des institutions fédérales de transition et je félicite le Président Yusuf, le Premier Ministre Ali Mohammed Gedi et le Président du Parlement, Sharif Hassan cheikh Adan, d'avoir surmonté rapidement leurs divergences dans le cadre de consultations. Il est crucial que les dirigeants des institutions fédérales de transition soient unis pour faire face aux défis formidables qui les attendent, dans le respect de la Charte fédérale de transition, qui demeure le cadre de gouvernance légitime. Je tiens également à féliciter les membres du Parlement fédéral de transition d'avoir approuvé la composition du nouveau conseil des ministres présentée par le Premier Ministre Gedi, malgré le terrible attentat à la voiture piégée qui s'est produit à l'extérieur du bâtiment du Parlement un peu plus tôt le même jour.

66. L'évolution récente de la situation, y compris l'arrivée des tribunaux islamiques parmi les acteurs de premier plan, a valu à la Somalie un regain d'attention de la part de la communauté internationale. Il est impératif que cette attention prenne une forme aussi constructive que possible afin d'aider la Somalie à sortir de la crise dans laquelle elle est plongée depuis si longtemps et à s'engager dans la voie de la paix, de la réconciliation et de la stabilité. J'engage la communauté internationale à soutenir les initiatives de réconciliation politique, notamment le dialogue entre les institutions fédérales de transition et les tribunaux islamiques. Un appui soutenu de la part d'une communauté internationale s'exprimant d'une même voix est crucial pour éviter que la Somalie et la région tout entière ne sombrent dans une crise encore plus grave, et encourager les parties somaliennes à surmonter leurs divergences en engageant un dialogue ouvert. À cet égard, je me félicite de la création du Groupe de contact international, qui joue un rôle crucial en aidant la communauté internationale à dégager des mesures communes pour faire face à l'évolution rapide de la situation en Somalie.

67. Je remercie de nouveau vivement l'IGAD, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne et les États Membres des efforts qu'ils font pour appuyer la paix et la réconciliation en Somalie et je les engage à harmoniser leurs interventions afin d'apporter un soutien plus coordonné et cohérent. J'encourage également les pays voisins à veiller au respect de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU à la Somalie et je les engage de nouveau à agir avec la plus grande retenue afin de ne pas mettre en péril les efforts de paix et de pas attiser l'instabilité régionale.

68. À sa 5535e séance, le 25 septembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Ministre kényan des affaires étrangères et Président en exercice du Conseil des ministres de l'IGAD, dans lequel celui-ci a renouvelé la demande de l'Union africaine et de l'IGAD concernant la levée partielle de l'embargo sur les armes afin de faciliter le déploiement d'une mission d'appui au processus de paix en Somalie dirigée par l'IGAD. Le Conseil de sécurité devra prendre en considération un certain nombre de facteurs avant de se prononcer sur la demande de dérogation. Pour bien faire, le déploiement de la mission devrait appuyer un accord de paix ou un processus politique et recevoir l'assentiment des principales parties. Quoi qu'il en soit, il serait souhaitable que la mission reçoive un soutien politique suffisant, aussi bien en Somalie que dans la sous-région. L'expérience que nous avons acquise dans le cadre d'opérations de maintien de la paix menées un peu partout dans le

monde depuis des dizaines d'années nous a montré l'importance qu'il y avait à arrêter des mandats clairs et à disposer de ressources adéquates et renouvelées régulièrement et d'un large appui politique afin que les missions aident véritablement à restaurer la paix et la stabilité dans des régions en proie à des troubles.

69. L'ONU poursuivra ses efforts afin d'aider les institutions fédérales de transition dans les domaines touchant le renforcement des capacités, l'aide humanitaire et le développement. Elle veillera également à ce que le Comité de coordination et de suivi devienne rapidement opérationnel afin de faciliter la convergence et la coordination de l'appui international apporté au Gouvernement fédéral de transition.

70. Je rends hommage aux programmes et aux organismes des Nations Unies, qui s'attachent à fournir une aide humanitaire à la Somalie, et j'encourage la communauté internationale à continuer à appuyer avec générosité les opérations de secours humanitaires et les activités de développement afin d'aider les Somaliens à surmonter les problèmes qu'ils rencontrent sur le plan humanitaire et sur celui du développement. L'acheminement des secours continue de poser beaucoup de problèmes et l'on n'insistera jamais assez sur l'importance qu'il y a à améliorer la sécurité du personnel humanitaire. J'en appelle de nouveau à toutes les parties somaliennes pour qu'elles garantissent le passage sans entrave des convois humanitaires en vue d'atténuer les souffrances des populations vulnérables. J'engage également toutes les parties à défendre et à faire respecter les droits fondamentaux de l'ensemble des Somaliens.

71. Pour conclure, je tiens à remercier à nouveau mon Représentant spécial en Somalie du dynamisme et de l'autorité dont il fait preuve, et de l'action qu'il mène sans relâche pour promouvoir le dialogue général et la réconciliation entre les institutions fédérales de transition et le Conseil suprême des tribunaux islamiques. J'invite toutes les parties somaliennes et les États Membres à continuer de lui offrir leur soutien et leur coopération sans réserve dans la réalisation de cet objectif.